

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/24
Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, BUSSEUIL Georges, Mmes MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, M. BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel, Mme DELANGLE Sylvie.

Procurations : Mme BOUCLIER Florence à Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, M. Pierre PLATHEY à Mme CLEMENT Nathalie.

Absente : Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Madame Nathalie CLEMENT

Objet : Aménagement des espaces publics : convention Banque des Territoires

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de demain, le Conseil, par délibération n°2022/08 en date du 28 février 2022, avait validé le lancement du programme d'aménagement du territoire et sollicité la Banque des Territoires pour l'octroi d'une subvention.

La Banque des Territoires vient de nous faire parvenir la Convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR